

Avis adopté

Séance plénière du 15 mai 2024

*Mobiliser les acteurs de l'emploi et du travail
pour réussir la planification écologique*

Outre-mer

Doit-on encore rappeler que les Outre-mer constatent déjà les signes les plus visibles de l'évolution climatique ? Chacun, dans ces territoires voit, les effets du réchauffement et l'acidification des océans, l'élévation du niveau des mers, le dépérissement des récifs coralliens, les atteintes aux mangroves et la multiplication des phénomènes climatiques lourds (cyclones, tempêtes, houle...).

A titre d'exemple, les autorités publiques travaillent même à déplacer le village de Miquelon tant le risque de submersion est inéluctable. Notre assemblée est aussi familière maintenant des problématiques ultramarines de l'emploi. Cependant, en dépit de l'urgence à agir et de l'objectif que s'est fixé la France de faire des Outre-mer des « territoires pionniers » en matière de développement durable, le poids de l'économie verte reste encore trop modéré.

Pourtant, les transitions, les adaptations et les transformations doivent constituer de véritables opportunités de développement et de croissance. La France et ces territoires ne sont pas passifs mais résolument engagés dans une démarche d'adaptation et changement de comportement.

Toutefois, les compétences des Collectivités à mettre en œuvre des politiques en faveur de la transition écologique se sont trop diluées par la multiplicité et la complexité des schémas de planification. Les missions du Secrétariat générale à la planification écologique doivent nécessairement se traduire par l'élaboration d'un cadre uniforme avec comme boussole la prise compte des spécificités de chacune de nos régions. Relever les défis environnementaux en s'engageant dans une planification écologique nécessitera non seulement de cibler la question de la transition énergétique, la gestion des déchets tout en construisant de véritables filières d'économie circulaire mais il faudra surtout penser au changement de modèle économique.

C'est sans aucun doute l'ambition à laquelle aurait dû répondre la Délégation aux Outre-mer. Pour ce faire, le Gouvernement doit permettre aux Cops régionales de libérer les initiatives territoriales par des outils simplifiés, transversal mais surtout co-construit avec les acteurs locaux.

Autrement-dit, l'objectif, ne doit plus consister à définir un cadre national dans lequel les territoires doivent se fonder mais d'évaluer les dispositifs existants pour construire des projets territoriaux qui répondent aux besoins et aux spécificités de chaque territoire.

De plus, il faut également appeler les collectivités d'Outre-mer qui disposent de pouvoir normatif à se saisir pleinement des prérogatives qui leur sont reconnues par la Constitution pour adapter le cadre législatif national aux réalités locales. Réussir la planification écologique et transcrire les objectifs carbone/ biodiversité en objectifs travail/emploi/ formation passera également par notre capacité à répondre à la problématique générale d'amélioration de la formation professionnelle, des compétences et de la sécurisation des parcours qui se pose de manière préoccupante dans nos territoires.

D'abord, en amont, parce que le nombre de jeunes sortant du système de formation initiale sans diplôme est particulièrement élevé. Ensuite, pour ceux qui accèdent au marché du travail, les questions de la sécurisation des parcours et des mobilités professionnelles, de l'amélioration des compétences, du renouvellement et de la montée en qualification, sont de véritables enjeux pour les salariés comme pour les entreprises dans les Outre-mer.

Le Groupe des Outre-mer a voté cet avis.